



Programme de Formation CQP Animateur Tir à l'Arc 2025

SOMMAIRE

Objectif:	2
Prérequis :	2
Public visé :	2
Points forts :	2
Durée de la formation :	2
Positionnement pédagogique :	2
Moyen pédagogique, technique et d'encadrement :	3
Contenu:	3
Certification :	4
Satisfaction	5
Modalités d'organisation et d'inscription :	5

Titre de l'action de formation CQP Animateur tir à l'arc

Identification de l'Organisme de Formation (OF)

Nom de l'organisme	Fédération Française de Tir à l'Arc
Sigle	FFTA
Nom du contact	Madame Françoise PONTICO Responsable des Formations professionnelles Monsieur Vincent HYBOIS Référent Personne en situation de handicap
	Madame Abir AMINA Secrétariat du service Formation
Adresse	12 place Georges Pompidou
Code postal	93160
Ville	NOISY LE GRAND
Téléphone	01 58 03 58 57
E-mail	p.pontico@ffta.fr / a.amina@ffta.fr (secrétariat)
N° d'activité DRTEFP	1 1 93 05 138 93
SIRET / APE	784 754 376 00068 / 9312Z

Objectif:

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à :

- Préparer et animer des cycles de séances de découverte et d'initiation en tir à l'arc
- Organiser, informer et communiquer autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
- Conduire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Prérequis :

- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent
- Justifier d'une pièce d'identité en cours de validité
- Avoir 18 ans minimum au 1er jour de la formation

Public visé :

Tout public majeur, sans niveau préalable.

Toute personne souhaitant encadrer et proposer une animation de découverte du tir à l'arc au sein de structure de tourisme (camping, station de montagne, station balnéaire, club de vacances ...).

Pour les personnes en situation de handicap, contactez le département formation de la FFTA <u>formation@ffta.fr</u>

Le CQP ATA formation certifiante:

- Intitulé: Certificat de qualification professionnelle animateur Tir à l'arc
- Code RNCP: 38629
- Nom du certificateur: CPNEF sport
- Date d'enregistrement de la certification: 09 février 2024

Points forts :

Diplôme de la Branche du Sport inscrit au RNCP et éligible au CPF,

Nombreux secteurs d'intervention (structures de tourisme sportif, en centre de vacances et de loisirs, les entreprises, les activités périscolaires ...),

Évolution possible vers le DEJEPS Mention Tir à l'Arc

Durée de la formation :

La formation est dispensée en centre de formation pour 120 heures sous forme de trois semaines de formation en présentiel de 40 heures.

Délai d'accès :

La durée entre l'inscription et le début de la formation est estimée entre 15 jours et 3 mois.

Positionnement pédagogique :

Entretien sur le projet lors de l'inscription avec le candidat ou avec la structure, concrétisé avec la réalisation d'un dossier à présenter le premier jour de formation.

Le premier jour de formation, un entretien individuel est réalisé en vue d'établir un diagnostic et une orientation vers les séquences de formation selon un parcours qui corresponde aux besoins et au niveau du candidat.

Candidat en situation de handicap

Conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » la branche sport s'est engagée à assurer une accessibilité effective des personnes présentant un handicap aux certificats de qualification professionnelle.

L'accessibilité ne peut s'entendre que par des aménagements et non des dispenses d'épreuves. Un positionnement personnalisé sera réalisé le cas échéant. Le candidat doit en faire la demande lors du dépôt de son dossier d'inscription auprès de l'organisme de formation. formation@ffta.fr

Moyen pédagogique, technique et d'encadrement :

Dès l'inscription, l'ensemble des modalités d'accès, d'hébergement, de restauration, ainsi que le règlement intérieur, vous seront communiqués par mail.

Des supports pédagogiques sont remis au stagiaire lors de la formation (textes juridiques, Démarche fédérale d'animation).

Initiation à la pratique du tir à l'arc (prêt de matériel : arc, flèches, équipement ...) Mise en situation avec un public.

La mise en œuvre de cette formation, sanctionnée par une certification, est encadrée par un formateur qualifié FFTA (professeur de sport, Diplômé d'État) qui s'engage au respect du référentiel CQP Animateur Tir à l'Arc.

Contenu:

⇒ Cours Théorique :

- Organiser des situations d'animation dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics (âge des publics, découverte de l'activité, lieux de pratiques ...)
- Connaître les caractéristiques physiques, physiologiques et psychologiques des différents publics et adapter son intervention.
- Respecter les réglementations propres au tir à l'arc.
- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public.
 Gérer le moment qui précède et qui suit la séance d'animation de tir à l'arc en veillant à la sécurité des pratiquants et des tiers.
- Encadrer des séances d'animation tir à l'arc en s'appuyant sur les règles fédérales et sur la réglementation en vigueur avec le souci permanent de respecter la sécurité des pratiquants et des tiers.
- Développer des projets au sein de la structure
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Développer l'éthique et les valeurs du tir à l'arc

\Rightarrow Cours pratique:

Le stagiaire sera placé en situation de tir sur cible, sur un blason de 80cm, avec un arc d'initiation sans viseur à une distance de 15m sur terrain plat. Plusieurs techniques de tir seront à mettre en œuvre en vue de préparer l'épreuve technique de la certification

⇒ Séance pédagogique :

- Accueil des publics de débutants avant la séance d'animation en tir à l'arc afin d'expliciter,
 d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité de tir à l'arc
- Assurer la protection des personnes pendant la pratique et en situation d'incident ou d'accident
 - au regard de la séance de tir à l'arc
 - au regard du cycle de séances de tir à l'arc
- Démontrer les exercices et gestes techniques en tir à l'arc
- Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers pendant la pratique au regard des critères établis
- Auto- évaluer ses interventions

⇒ Matériel :

La compétence à entretenir le matériel de tir à l'arc se travaille tout le long de la formation. Le stagiaire doit préserver la sécurité de l'archer et favoriser la réussite dans la pratique par la mise à disposition d'un matériel adapté, entretenu et sécurisant.

Une épreuve spécifique peut être mise en place sous forme de contrôle continu ou lors de la session de certification en fin ce cycle de formation

Le candidat doit, parmi le matériel mis à sa disposition par le formateur ou le jury, identifier le matériel défaillant et le réparer.

⇒ A préparer avant l'arrivée en formation :

Un document support relatant les actions de communication en lien avec les animations du candidat

Un document support présentant le projet professionnel du candidat La trame des documents et les protocoles de certification sont adressés aux stagiaires lors de la confirmation d'inscription.

La certification :

A l'issue de la formation, les évaluations permettant la certification valident les compétences, les aptitudes et les connaissances du candidat :

La certification comprend 6 épreuves :

- Une épreuve de mise en situation **pédagogique** et entretien sur la mise en situation pédagogique (Validation partielle bloc 1) Séance pédagogique de 30 à 40 mn, avec un public de non pratiquants, suivie d'un entretien avec le jury.
- Une épreuve matérielle (Validation partielle bloc 1)
 Réglage et entretien du matériel d'initiation (points d'encochage, tranche fil, plumes, encoches, ...)
- Une épreuve **technique** (Validation partielle bloc 1) Tir à 15m avec un arc d'initiation. 36 flèches. Pour valider l'épreuve il faut réaliser une performance minimum ainsi qu'appliquer les fondamentaux techniques
- Une épreuve **orale** (Validation partielle bloc 1).

Soutenance d'un dossier où l'organisation d'un cycle de 5 séances d'animation est expliquée.

- Une épreuve orale (Validation bloc 2).
- Le candidat doit construire une action de communication soit pour promouvoir une activité qu'il doit mettre en œuvre (exemple : organisation d'une séance de démonstration...), soit pour promouvoir un événement organisé par la structure d'accueil et auquel il doit participer.
- Une épreuve orale (Validation bloc 3).

Soutenance d'un dossier où le candidat présente son projet professionnel.

Le candidat peut valider intégralement ou partiellement les blocs de compétences. En cas de validation partielle, le candidat peut se présenter à une session ultérieure pour valider les blocs non acquis.

Il existe des correspondances partielles avec d'autres CQP inscrits au RNCP (Bloc 2&3). Pour plus d'informations, cliquez sur ce lien .

Le diplôme CQP d'Animateur Tir à l'Arc sera obtenu si les six épreuves sont validées (indépendamment les unes des autres).

Satisfaction

A l'issue de la formation, le stagiaire est amené à évaluer la qualité de la formation au travers :

- un tour de table en fin de formation
- un questionnaire en ligne

Le CQP ATA en chiffres (année n-1)

- Taux de satisfaction des stagiaires : 94%
- Nombres de stagiaires: 79
- Taux et causes d'abandon:
 Pour l'année 2024/2025, 2 personnes ont abandonné la formation pour raisons de réorientation professionnelle et de niveau.
- 97,5% des stagiaires se sont présentés à l'examen.
- Le taux de réussite à l'examen est de 76% pour l'année 2024/2025. 59 ont été diplômés sur 77 personnes présentées en jury plénier.
- Taux d'insertion dans l'emploi pour 2024: % des diplômés qui exercent avec leur diplôme

à 6 mois: 52%à 2 ans: 58,6%

Les débouchés

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Animateur Tir à l'Arc ouvre différentes perspectives professionnelles dans le domaine du tir à l'arc. Voici quelques débouchés possibles:

- 1. **Intervenant en milieu scolaire**: Les titulaires du CQP peuvent intervenir dans les écoles pour animer des ateliers de tir à l'arc dans le cadre des activités périscolaires, des cours d'éducation physique et sportive (EPS), ou des projets éducatifs.
- 2. **Animateur en centres de loisirs :** Vous pouvez travailler dans des centres de loisirs en proposant des activités de tir à l'arc pour les enfants et les adolescents pendant les vacances scolaires.
- 3. **Encadrement de stages et séjours sportifs :** Certains centres de vacances, ou organismes spécialisés proposent des séjours ou des stages axés sur le tir à l'arc, et un animateur qualifié peut être sollicité pour encadrer ces activités.
- 4. **Animateur sportif indépendant :** Certains titulaires du CQP choisissent de devenir animateur sportif indépendant, offrant leurs services d'encadrement et d'animation à différents publics, que ce soit en individuel ou en groupe.

Par la suite, le parcours de formation peut s'orienter vers le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) Tir à l'Arc.

Pour plus d'informations : formation@ffta.fr

Modalités d'organisation et d'inscription :

Modalités d'inscription depuis le site de la FFTA : Cliquez sur ce <u>lien</u>

Coût pédagogique :

- Blocs 1, 2, et 3: 1 800,00 € TTC pour 120h en présentiel

- Bloc 1: 1200€ pour 80h en présentiel (sur justificatif des blocs transversaux 2 et 3 acquis)

Coût du rattrapage : à partir de 50,00 € TTC

Effectif: 6 à 12 stagiaires

Pour tout renseignement, contactez :

Fédération Française de Tir à l'Arc - FFTA Madame Françoise PONTICO 12 place Georges Pompidou 93160 NOISY-LE-GRAND

Téléphone: 01 58 03 58 57

E-mail: f.pontico@ffta.fr / a.amina@ffta.fr (secrétariat)